

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Date des convocations : 27 mai 2020

Date d'affichage : 11 juin 2020

M. Jean-Marc VARIN remplit les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°06/01 : DÉSIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après avoir pris connaissance des souhaits formulés par chacun, les Membres du Conseil Municipal décident de constituer les diverses commissions communales suivantes :

SÉCURITÉ :

Présidente : RAIMBEAULT Maryvonne

Membres : LENOËL Fabienne, VARIN Jean-Marc, GAILLARDON Philippe, GARREAU Yohann, LECHANOINE Stéphane

MAISON DES ASSOCIATIONS (utilisation, travaux,...):

Présidente : Maryvonne RAIMBEAULT

Utilisation :

Membres : LENOËL Fabienne, DUBOSCQ Laëtitia, GIRARD Raymond, LAVARDE Benoît, LECHANOINE Stéphane, VISART Floriane

Travaux :

Membres : GAILLARDON Philippe, DUBOSCQ Laëtitia, GIRARD Raymond, LAVARDE Benoît, LECHANOINE Stéphane, VISART Floriane

LA VIE ÉCONOMIQUE (commerces, services, artisans,...):

Présidente : RAIMBEAULT Maryvonne

Membres : LENOËL Fabienne, VARIN Jean-Marc, GAILLARDON Philippe, BOSCHER Pauline, GARREAU Yohann, JOUFLINEAU Annick, VAUTIER Maryline

LE DEVENIR MÉDICAL ET FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ DE L'ELLE:

Président : RAIMBEAULT Maryvonne

Membres : VARIN Jean-Marc, BOSCHER Pauline, GARREAU Yohann, VAUTIER Maryline

FINANCES-BUDGET :

Présidente : RAIMBEAULT Maryvonne

Membres : LENOËL Fabienne, VARIN Jean-Marc, GAILLARDON Philippe, ANFRAY Serge,

LECHANOINE Stéphane

ACTION SOCIALE (aide aux familles,...) :

Présidente : RAIMBEAULT Maryvonne

Membres : BOSCHER Pauline, JOUFFLINEAU Annick, RABEC Anne-Marie

LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE » :

Présidente : RAIMBEAULT Maryvonne

Membres : VARIN Jean-Marc, GAILLARDON Philippe, ANFRAY Serge, DUBOSCQ Laëtitia, GIRARD Raymond, LECHANOINE Stéphane

ATTRIBUTION LOGEMENTS HLM :

Présidente : RAIMBEAULT Maryvonne

Membres : GAILLARDON Philippe, LECHANOINE Stéphane, RABEC Anne-Marie, VAUTIER Maryline

LES JEUNES : LOGEMENTS ET AUTRES ACTIONS » (local jeunes,...) :

Présidente : RAIMBEAULT Maryvonne

Membres : VARIN Jean-Marc, ANFRAY Serge, GARREAU Yohann, GIRARD Raymond, JOUFFLINEAU Annick, LECHANOINE Stéphane

PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES VOISINES :

Présidente : RAIMBEAULT Maryvonne

Membres : LENOËL Fabienne, VARIN Jean-Marc, ANFRAY Serge, VISART Floriane

DEVENIR DE LA BERGERIE :

Présidente : RAIMBEAULT Maryvonne

Membres : LENOËL Fabienne, GAILLARDON Philippe, DUBOSCQ Laëtitia, GIRARD Raymond, LECHANOINE Stéphane

COMMUNICATION :

Présidente : LENOËL Fabienne

Membres : ANFRAY Serge, JOUFFLINEAU Annick, VAUTIER Maryline

FLEURISSEMENT :

Présidente : Fabienne LENOËL

Membres : RABEC Anne-Marie, VISART Floriane

LES ASSOCIATIONS (subventions, assemblées générales,...) :

Présidente : Fabienne LENOËL

Membres : GARREAU Yohann, GIRARD Raymond, JOUFFLINEAU Annick, LAVARDE Benoît

ORGANISATION CÉRÉMONIES ET MOMENTS CONVIVIAUX (vœux, inauguration,...) :

Présidente : LENOËL Fabienne

Membres : RABEC Anne-Marie, VAUTIER Maryline, VISART Floriane

GESTION DES POINTS LIVRES :

Présidente : LENOËL Fabienne

Membres : BOSCHER Pauline, GARREAU Yohann, VISART Floriane

QUALITÉ DE VIE « VIVRE ENSEMBLE » :

Présidente : LENOËL Fabienne

Membres : BOSCHER Pauline, DUBOSCQ Laëtitia, JOUFFLINEAU Annick, VAUTIER Maryline

URBANISME-FONCIER (documents urbanisme, élaboration PLUi St-Lô Agglo) :

Président : VARIN Jean-Marc

Membres : ANFRAY Serge, DUBOSCQ Laëtitia, GARREAU Yohann, GIRARD Raymond, VISART Floriane

CIMETIERE :

Président : VARIN Jean-Marc

Membres : GIRARD Raymond, LECHANOINE Stéphane, RABEC Anne-Marie

VOIRIE COMMUNALE :

Président : GAILLARDON Philippe

Membres : GIRARD Raymond, LAVARDE Benoît, LECHANOINE Stéphane, VAUTIER Maryline

BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Président : Philippe GAILLARDON

Membres : DUBOSCQ Laëtitia, GIRARD Raymond, LAVARDE Benoît, LECHANOINE, Stéphane, VISART Floriane

DÉLIBÉRATION 2020 - N°06/02 : REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉLÉGATIONS

Sont désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Commune auprès des organismes suivants :

- **SYNDICAT SCOLAIRE DE L'ELLE :**

Délégués titulaires : RAIMBEAULT Maryvonne, VARIN Jean-Marc, JOUFFLINEAU Annick

Délégués suppléants : LENOËL Fabienne, ANFRAY Serge, BOSCHER Pauline,

- **COMITÉ D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL (CDAS 50) :**

- RAIMBEAULT Maryvonne, Titulaire

- LENOËL Fabienne, Suppléante

- **ASSOCIATION DES CHEVEUX BLANCS :**

BOSCHER Pauline, DUBOSCQ Laëtitia, GARREAU Yohann, RABEC Anne-Marie

- **SECTEUR ACTION GÉRONTOLOGIQUE DE L'ELLE :**

RAIMBEAULT Maryvonne, BOSCHER Pauline, VISART Floriane

- **SÉCURITÉ DÉFENSE - SERVICE NATIONAL UNIVERSEL :**

GARREAU Yohann

- **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA MANCHE (SDEM50) :**

- RAIMBEAULT Maryvonne, Titulaire

- VARIN Jean-Marc, Suppléant

- **SYNDICAT MANCHE NUMÉRIQUE:** VAUTIER Maryline

- **SAINT-LÔ AGGLO - ORDURES MÉNAGERES :**

Référent élus titulaire : LENOËL Fabienne

Référent élus suppléant : VARIN Jean-Marc

- **SAINT-LÔ AGGLO - ASSAINISSEMENT :**

Référent élus Titulaire : GAILLARDON Philippe

Référent élus Suppléant : LECHANOINE Stéphane

- **RÉFÉRENT DON DU SANG** : ANFRAY Serge
- **RÉFÉRENT FDGDON 50 - FRELONS ASIATIQUES** :
GIRARD Raymond, titulaire
ANFRAY Serge, suppléant

DÉLIBÉRATION 2020 - N°06/03 : INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2511-35 du Code des Collectivités Territoriales : 1^{er}, 2^e et 3^e adjoint : 10.7%

- de fixer la majoration d'indemnité de fonction du Maire et des Adjoints, résultant de l'application de l'article L 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à 15% au titre d'ancien chef-lieu de canton.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section fonctionnement du budget communal.

Le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux Membres du Conseil Municipal est établi comme suit :

| Désignation de l'élu | Taux voté en % de l'indice 1027 |
|--------------------------|---------------------------------|
| 1 ^{er} ADJOINT | 10.7 |
| 2 ^{ème} ADJOINT | 10.7 |
| 3 ^{ème} ADJOINT | 10.7 |

DÉLIBÉRATION 2020 - N°06/04 : DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Madame le Maire se retire du vote et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

Article 1^{er}

1/ d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2/ de procéder, dans la limite de 500 000 € annuels, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

3/ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4/ de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5/ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- 6/ de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux ;
- 7/ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 8/ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9/ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 10 / d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 11/ d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 12/ de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal, soit 10 000.00 € par sinistre ;
- 13/ de donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 14/ de signer la convention prévue par l'avant dernier alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 15/ de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal, soit 100 000.00 € par année civile ;
- 16/ d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Article 2 :

Madame le Maire en rendra compte au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal pourra toujours mettre fin à la délégation

Article 3 : Madame le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération

DÉLIBÉRATION 2020 - N°06/05 : LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE » : DÉCISIONS MODIFICATIVES DE RÉVISION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2020

Suite au vote du budget primitif lotissement « Bocage de l'Elle » 2020, Madame le Maire indique que des anomalies, en particulier au niveau des opérations d'ordre, ont été constatées au Service de Gestion Comptable de Saint-Lô.

L'inspecteur des finances publiques demande une modification du budget.

Afin de régulariser les anomalies, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la révision des crédits suivants :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 71355 : Variat ^o stock terr. aménagés | | 10 000.00 € | | |
| TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section | | 10 000.00 € | | |
| R 7133 : Var. en cours de prod. biens | | | | 10 000.00 € |
| TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section | | | | 10 000.00 € |

| | | | | |
|---|--|--------------------|---------------------|---------------------|
| Total | | 10 000.00 € | | 10 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 3355 : Travaux | | 6 000.00 € | | |
| TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section | | 6 000.00 € | | |
| R 3351 : Travaux | | | | 737837.96 € |
| R 3355 : Travaux | | | 731 838.00 € | |
| TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section | | | 731 838.00 € | 737 837.96 € |
| R 168741 : Autres dettes communes du GFP | | | | 0.02 € |
| TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées | | | | 0.02 € |
| Total | | 6 000.00 € | 731 838.00 € | 737 837.98 € |
| Total Général | | 16 000.00 € | | 15 999.98 € |

Suite au dépôt de permis d'aménager et considérant l'importance de la superficie du projet, le Préfet de Région Normandie a pris un arrêté afin d'habiliter l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) à réaliser une opération de diagnostic archéologique préalablement à la réalisation du projet du lotissement.

Ces opérations ont pour but de rechercher des éléments du patrimoine archéologique qui pourraient être affectés par les travaux envisagés.

Les travaux de fouilles commenceront à compter du 29 juin 2020 pour se terminer au plus tard le 17 juillet 2020.

Le rapport de l'INRAP est fixé au 4 septembre 2020.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°06/06 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAUCHAGE-ÉPARAGE

Afin de procéder au fauchage élagage des voies communales et chemins ruraux de la commune (4.901 km), Serge ANFRAY fait part qu'un courrier avec cahier des charges a été envoyé à trois entreprises.

Il était demandé de remettre une offre avant le 16 mars 2020 à 12 heures à la mairie avec un devis et le cahier des charges signé.

Une entreprise a transmis une offre :

| ENTREPRISES | PRIX HT DU KM | PRIX TTC DU KM |
|--|---------------|----------------|
| ETA LEDUNOIS-LEGRAND - CERISY LA FORÊT | 196 € | 235.20 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'offre de l'entreprise ETA LEDUNOIS-LEGRAND de Cerisy la Forêt pour un montant de 196 € HT du km soit 235.20 € TTC du km.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Selon le cahier des charges, un 1^{er} passage est prévu entre le 1^{er} mai et le 30 juin et le 2nd passage est attendu entre le 1^{er} septembre et le 30 octobre.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°06/07 : ACQUISITION DE LA BERGERIE

L'association diocésaine accepte de vendre la Bergerie à 70 000 €. Il sera nécessaire d'ajouter les frais de notaire estimés à environ 3000 € maximum.

Madame le Maire indique que les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide l'achat de la Bergerie pour un montant de 70 000 € (bâtiment + terrain).
- Autorise Madame le Maire à payer les frais de notaire estimés à 3000 € maximum.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Travaux en cours :

o Terrain multisports :

Madame le Maire indique que l'aménagement du terrain multisport situé entre le chemin du pressoir et la caserne des pompiers est en cours. Ce terrain est une réalisation de Saint-Lô Agglo. Il reste le pare-ballon côté route à installer. La piste autour du terrain multisport ne peut pas être réalisée par manque de place. Celle-ci sera placée dans la cour du groupe scolaire Coccin'Elle en juillet. La pose d'un pare-ballon côté logements est à étudier.

o Logements pour les jeunes :

Madame le Maire indique que les travaux de façade des logements pour les jeunes au-dessus de la Poste vont être réalisés prochainement. Le mobilier est en cours de livraison.

Madame le Maire indique qu'elle a déjà reçu plusieurs demandes de jeunes intéressés par la location.

- Voirie :

o Travaux sur la D6 :

Des travaux sur la D6 sont prévus par le conseil départemental au niveau du virage des Couréries. La circulation des véhicules sera interdite du 8 juin au 31 juillet et une déviation sera mise en place notamment par la route de la Meauffe.

o Rue du moulin :

▪ Antenne Orange :

Madame le Maire indique que les travaux pour l'antenne Orange ont débuté à l'entrée de la rue du moulin lorsque l'on vient de la D6.

o Marché hebdomadaire :

Un fromager devrait s'installer prochainement.

Plusieurs prises utilisées pour le marché sont hors service. Philippe GAILLARDON a pris contact avec une entreprise d'électricité.

- Sécurité :

o Nids de frelons asiatiques :

Raymond GIRARD informe que 3 nids de frelons asiatiques ont déjà été détruits.

o COVID-19 :

▪ Déclenchement mensuel de la sirène :

Madame le Maire fait part que pendant la crise sanitaire et pour éviter toute panique, la sirène des pompiers n'est pas déclenchée.

▪ Masques pour les commerçants, les artisans, les entreprises et les assistantes maternelles :

26 bénévoles de Saint Clair sur l'Elle et environs dont le Club Créatif ont cousu plus de 2 000 masques. Un grand merci à toutes et tous de la part du conseil municipal et des bénéficiaires.

- Saint-Lô Agglo :

o Questionnaire « Santé & Bien-Être » :

Saint-Lô Agglo prolonge la date de réponse à l'enquête « santé et bien-être » au mercredi 24 juin. Ce questionnaire a pour but de mieux connaître les besoins en santé et bien-être des habitants. Vous pouvez répondre au questionnaire directement en ligne à l'adresse suivante : <http://www.saint-lo-agglo.fr/santé-bien-être>. Des questionnaires papiers ont été mis à disposition chez les commerçants.